

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juillet 2019

---

INDIVISION SUCCESSORALE ET EXPLOITATION D'UN AÉRODROME POLYNÉSIE  
FRANÇAISE - (N° 2085)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL3

présenté par  
M. Vuilletet, rapporteur

-----

### TITRE

Au titre de la proposition, substituer aux mots :

« visant à faciliter la gestion et la sortie de l'indivision successorale et l'exploitation d'un aéroport en »

les mots :

« relative à la ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec les dispositions adoptées précédemment. Le champ du texte dépasse les seules questions foncière et aéroportuaire.